



Fussballverband  
Association de football  
Bern Jura

Case postale 6224, 3001 Berne  
Fabrikstrasse 29b, 3012 Berne

## Communication officielle no 12

### Communications importantes de la commission de jeu

#### Plan des matchs du tour de printemps 2010

Le plan des matchs du tour de printemps 2010 a été publié sur la page d'accueil de l'AFBJ [www.football.ch/fvbj](http://www.football.ch/fvbj). A cet effet, nous vous prions de prendre connaissance des indications particulières suivantes :

- Les matchs de championnat et de Coupe des actifs du tour d'automne déplacés pour raisons atmosphériques (championnat et Coupe bernoise) doivent être fixés le week-end du 20/21 mars 2010.
- Généralement, aucun match de championnat avec participation de l'AJF (Coupe jurassienne) n'a lieu à la Pentecôte 2010 (22-24 mai 2010).
- Les quarts de finale du tour de qualification de la Coupe suisse (avec les six dernières équipes de la Coupe bernoise des actifs et les finalistes de la Coupe jurassienne) ont lieu du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2010
- Les tours de championnat des seniors et vétérans de la saison 2009-2010 ont lieu comme suit : matchs demi-finale les 5/6 juin 2010, matchs de finale les 12/13 juin 2010.
- Les championnats de l'AFBJ s'achèvent le week-end du 12/13 juin 2010.
- Les heures de début de match identiques des deux derniers tours de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ligue ne sont pas encore fixées. En outre, la répartition des groupes de la CM 2010 en Afrique du sud est attendue.
- La finale de la Coupe bernoise 2010 a lieu le 19/20 juin 2010 dans un lieu encore à définir.

#### Déplacements de match pour raisons atmosphériques

En ce qui concerne une éventuelle période de mauvais temps, nous rendons attentifs les clubs à l'article 2.11.4 de la directive « organisation des compétitions saison 2009-2010 » : si un match de championnat doit être déplacé pour raisons atmosphériques, le service de piquet compétent de la sous-association doit être informé dans tous les cas. L'équipe adverse et l'arbitre doivent être mis au courant

par le club recevant seulement après l'autorisation donnée par le service de piquet. Ensuite, le club recevant est tenu d'annoncer la nouvelle date de match au secrétariat AFBJ dans un délai de cinq jours ouvrables.

### **Déplacements de match à court terme**

Le règlement suivant est valable pour des annulations de match à court terme (excepté en raison des conditions météorologiques) :

- Des annulations de match la veille du match resp. le jour du match ne sont pas acceptées et sont traitées avec un forfait au détriment de l'équipe ne se présentant pas au match. Cette règle concerne toutes les catégories de jeu (excepté le football des enfants).
- Des déplacements de match à court terme (minimum deux jours ouvrables avant le match) peuvent être accordés seulement si une nouvelle proposition de date convenue avec l'adversaire est indiquée avec la demande de déplacement. Des déplacements de match à court terme sont dans tous les cas soumis à autorisation.

Berne, le 30 septembre 2009  
Secrétariat AFBJ